



Conseil municipal

Retour sur la séance du
jeudi 27 mars 2025

POINT N° 4 – FINANCES – M57 – VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE – INFORMATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Décision n°2025.01 autorisant les virements de crédits suivants :

SECTION	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	MONTANT
Fonctionnement	011	60612	020	-6 911 €
Fonctionnement	014	7392221	020	+6 911 €

Information.
Pas de vote.



POINT N° 5 – AUTORISATION DE RECOURS AUX SERVICES CIVIQUES – APPROBATION.

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

La ville d'Indre souhaite renouveler l'appel à des volontaires en service civique afin de poursuivre le développement des actions en faveur de la citoyenneté, de la solidarité et de l'intérêt général.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le dispositif pour l'accueil de deux services civiques, à compter du 1^{er} juin 2025, pour une durée de 8 mois.

A l'unanimité
26 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 6 – EMPLOI SAISONNIER MINI-GOLF 2025 – APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

En raison de l'ouverture du mini-golf municipal lors de la saison estivale, la ville a recours chaque année à un recrutement sur le poste d'agent d'accueil.

Il est proposé de créer, à compter du 1^{er} juin 2025, un emploi non-permanent sur le grade d'adjoint territorial d'animation, dont la durée hebdomadaire de service est de 19,5/35^{ème}.

A l'unanimité
26 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 7 – TABLEAU DES EFFECTIFS – APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit :

Emploi	Suppression	Création	Motif	Date d'effet
Agent au multi-accueil	1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, TC	1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure, TC	Recrutement suite à mutation	1 ^{er} mai 2025
Responsable du service de Police Municipale	1 poste de Gardien-brigadier, TC	1 poste de Brigadier-Chef principal, TC	Recrutement suite à mutation	1 ^{er} juin 2025
Agent d'entretien	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, TNC 31h30	1 poste d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, TNC 28h	Réduction du temps de travail suite à la demande de l'agent	9 avril 2025

A l'unanimité
26 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 8 – BUDGET PRIMITIF 2025 – APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Ce budget s'élève à 14 443 269,72 € et est équilibré comme suit :

- En section de fonctionnement à 8 273 050,16 € en dépenses et en recettes ;
- En section d'investissement à 6 170 219,56 € en dépenses et en recettes.

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 883 921,57 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter ce budget :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Par chapitre pour la section d'investissement, sans « opérations d'équipement » et sans vote formel sur chacun des chapitres.

A la majorité
22 voix Pour
4 voix Contre
0 Abstention





Rappel du contexte :

Les orientations budgétaires 2025 ont été présentées et débattues lors du Conseil Municipal du 6 février dernier.

Pour rappel, la majorité municipale entend maintenir la trajectoire fixée en début de mandat pour atteindre une épargne qui permette, au début du mandat prochain de laisser une capacité d'investissement supérieure à 10 %, en poursuivant sur 2025, les investissements engagés autour du projet politique qui repose sur les 2 piliers : adaptation écologique et justice sociale et se décline par les objectifs suivants :

- la transition écologique du territoire
- la rénovation énergétique des bâtiments municipaux
- la solidarité envers les plus précaires de la commune
- un maintien des services publics
- un soutien aux associations

Ce budget 2025 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière.



Le budget s'élève à 14 443 269,70 €

FONCTIONNEMENT

8 273 050,16 €

Dépenses

Épargne brute (autofinancement)

883 921,57 €

Recettes

Épargne brute

883 921,57 €

INVESTISSEMENT

6 170 219,56 €



FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Charges à caractère général : 1 770 000 €	Produits des services : 625 865,15 €
Charges de personnel : 4 150 000 €	Impôts et taxes : 5 718 950 € dont 2 988 410 € pour le produit des taxes locales 2 730 540 €
Autres charges de gestion courante : 1 337 511,78 €	Dotations et participations : 1 820 525 € dont 1 300 000 € de Autres produits: 39 010 €
Atténuations de produits : 85 000 €	Atténuations de charges : 4 000 €
Charges financières : 45 616,81 €	Produits exceptionnels et financiers :
Charges exceptionnelles : 1 000 €	Affectation anticipée du résultat 2024: 62 680,01 €
Virement en investissement : 613 921,57 €	
Dotations aux amortissements : 270 000 €	

Les dépenses réelles de fonctionnement

7 389 128,59 €

Autofinancement

883 921,57 €



INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

6 170 219,56 €

Charges financières:
253 311,98 €

Acquisitions, travaux :
5 421 279,78 €
dont

Les nouvelles opérations :
5 154 604,70 €
Dont

La réserve
d'investissement :
710 472,28 €.

Restes à réaliser :
195 627,80 €

Avances sur travaux :
300 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

6 170 219,56 €

Autofinancement :
883 921,57€

Solde d'exécution anticipé
2024 reporté :
3 194 197,99 €

Affectation anticipée du résultat
2024
1 100 000 €

Emprunt: 0 €

Subventions : 485 000 €

FCTVA et Cautions :
207 100 €

Avances sur travaux :
300 000 €



Budget 2025

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Restaurant scolaire Pierre Mara	1 755 000,00 €
Travaux dans le cadre de l'ADAP	625 000,00 €
Aménagement Nicolas Appert, toiture et isolation	235 000,00 €
Acquisition de foncier	182 000,00 €
Jeux Pré Clou, HI et BI, Patis : jeux, mobilier, sol	170 000,00 €
Toiture Restaurant scolaire de Basse Indre et CTM	120 000,00 €
Travaux liés aux fuites en Mairie	120 000,00 €
Bassin de Basse Indre	110 000,00 €
Travaux confortement de la falaise	100 000,00 €
Véhicule espace vert	69 000,00 €
Equipements de cuisine	56 000,00 €
Plan de sobriété	50 000,00 €
Bois de Haute Indre	45 000,00 €
Création du parking rue Jean Jaurès	30 000,00 €
Gestion des clés électroniques	24 500,00 €
Ecran et vidéoprojecteur Mairie et salle des 3 îles	17 000,00 €



Budget 2025

LA DETTE

2 307 572,36 € au 31 décembre 2024

- 2 302 739,13 € auprès d'établissements bancaires
- 4 833,23 € auprès de Nantes Métropole pour les acquisitions foncières

557,65 € /habitant (4138 habitants à Indre)
731 € pour les communes comparables

POINT N° 9 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 – APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

Le montant total TTC des subventions pour 2025 s'élève à 849 829 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'inscription au budget principal 2025 des subventions et leur versement aux associations mentionnées dans le tableau annexé à la délibération.

A l'unanimité
26 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



Nom	Montant TTC
ACLEEA	679 469 €
ACLI (comité des fêtes)	13 500 €
ADRHI	1 000 €
ALBI	5 000 €
ALHI	3 000 €
AMI (ASSOCIATION MUSICALE D'INDRE)	4 000 €
AMICALE BOULES LYONNAISES	500 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 600 €
BIBLIOTHEQUE SONORE	90 €
CIDFF	250 €
CENTRE D'HISTOIRE DU TRAVAIL	1 500 €
CIEL	2 500 €
CLUB BOXE DES 3ILES	1 000 €
CNI	2 700 €
COMITE DES USAGERS DU BAC	50 €
COMITE D'INDRE DU SOUVENIR	1 500 €
COMPOSTRI	500 €
COS DU PERSONNEL	39 930 €
COURT CIRCUITS INDRAIS	1 500 €
DDEN	150 €
FRANCE ADOT 44	90 €
GASPROM ASTI DE NANTES	500 €
GUINEE 44	2 000 €
IBC INDRE BASKET CLUB	15 000 €
INDRE HISTOIRE D'ILES	1 500 €
LE POT COMM'INDRE	800 €
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	200 €
NANTCHESTER UNITED	750 €



Nom	Montant TTC
PETANQUE HAUTE-INDRAISE	500 €
PLANNING FAMILIAL	500 €
PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLES	7 500 €
RESTAURANTS DU CŒUR	1 500 €
RPE FCPE	50 €
RPE HAUTE INDRE	50 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
SOLIDARITE ESTUAIRE	16 000 €
SOLIDARITES FEMMES LOIRE ATLANTIQUE	250 €
SOLIDARITES INDRAISES	1 000 €
SOS MEDITERRANEEN	300 €
TWIRLING CLUB INDRAIS	600 €
UNION VYV3 PAYS DE LA LOIRE	30 400 €
USBI	8 000 €
VIKINGS	1 500 €
TOTAL	849 829 €

POINT N° 10 – VOTE TAUX TAXES LOCALES 2025– APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

La Ville entend maintenir le niveau de service et d'équipements apporté aux indrais sans augmenter la pression fiscale.

Il est donc proposé au conseil municipal de maintenir en 2025 les taux d'imposition appliqués en 2024 :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41,61 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	71,57 %
Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	20,83 %

A la majorité
22 voix Pour
1 voix Contre
2 Abstentions



POINT N° 11 – MONTANT RÉVISION ATTRIBUTION COMPENSATION 2025-2026-2027 – APPROBATION

RAPPORTEUR : LAURENT DENELE, ADJOINT AU MAIRE.

L'attribution de Compensation (AC) versée par Nantes Métropole est révisée pour la deuxième fois du mandat pour tenir compte des nouvelles surfaces des espaces verts d'abords de voirie livrées à partir du 1^{er} janvier 2022.

Cette actualisation intègre la mise à jour et les corrections apportées au patrimoine antérieur à 2022, le patrimoine nouvellement créé entre 2022 et 2024 ainsi qu'une revalorisation des coûts unitaires d'entretien (sur la base de l'évolution de l'indice EV4 sur la période 2022-2024).

S'y ajoute une régularisation ponctuelle des AC 2022-2023-2024 pour tenir compte de l'impact de la mise à jour du patrimoine antérieur à 2022 réalisée à la revoyure 2024. Cette actualisation permet de fixer les AC pour les années 2025 et 2026. En 2026, puis 2027, une actualisation de 1 % de la part fixe des conventions de gestions est également prévue.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les montants de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune d'INDRE.

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



Communes	Montants d'AC		
	2025	2026	2027
Basse Goulaine	292 168,14	260 748,13	261 903,14
Bouaye	24 345,68	36 447,24	37 506,89
Bouguenais	5 681 191,42	5 626 560,30	5 630 231,80
Carquefou	8 920 475,53	9 100 789,45	9 108 226,82
La Chapelle sur Erdre	1 176 479,90	1 318 207,69	1 321 869,68
Couéron	3 571 682,56	3 391 517,73	3 393 959,34
Indre	2 721 554,31	2 710 974,87	2 711 362,60
La Montagne	-365 608,27	-352 793,36	-352 554,63
Nantes	28 884 674,01	28 537 658,21	28 562 561,75
Orvault	2 484 615,92	2 459 095,56	2 462 991,58
Le Pellerin	-150 257,35	-166 366,69	-165 900,21
Rezé	6 134 517,88	6 125 270,57	6 130 930,34
St Aignan de Grand Lieu	1 732 035,09	1 754 876,12	1 755 815,26
St Herblain	12 641 065,35	12 545 435,53	12 556 393,30
St Jean de Boiseau	-55 544,37	-85 535,70	-84 769,58
St Sébastien sur Loire	623 209,42	653 254,80	655 465,62
Ste Luce sur Loire	1 258 021,98	1 247 359,95	1 248 916,37
Sautron	451 585,54	442 426,62	443 292,57
Les Sorinières	669 406,97	644 466,15	645 920,35
Thouaré	485 330,29	472 510,78	473 305,54
Vertou	1 867 225,59	1 820 416,50	1 823 398,19
Brains	-74 546,20	-77 223,91	-76 941,36
Mauves sur Loire	20 691,17	19 380,76	19 753,49
St Léger les vignes	62 748,87	32 400,14	32 671,57
Total	79 057 069,44	78 517 877,46	78 596 310,45

POINT N° 12 – ACCÈS AU DROIT – CONVENTION DE FINANCEMENT – APPROBATION.

RAPPORTEUR : FABIENNE LEMONNIER, ADJOINTE AU MAIRE.

En 2023, les Maisons de la Justice et du Droit et les Points Justice ont accueilli plus de 9 500 personnes.

L'intervention de la Métropole et des communes relève d'une politique volontariste, adossée à la prévention de la délinquance pour la Métropole, et principalement son axe « aide aux victimes » et à l'action sociale pour les autres communes.

Répartition du financement : la métropole (50%) et les communes (50%) avec calcul au prorata du poids de la population de chaque commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le montant annuel de la contribution de la commune à 213 € pour la durée de la présente convention.

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 13 – VYV 3 – RÉSERVATION DE PLACES AUX MULTI-ACCUEIL LES DOUDOUS SOUS L'OLIVIER ET LES DOUDOUS D'ARMOR - APPROBATION.

RAPPORTEUR : FABIENNE LEMONNIER, ADJOINTE AU MAIRE.

La ville d'Indre souhaite conserver la possibilité de proposer aux familles indraïses un mode de garde collectif complémentaire de celui du multi accueil Cadet Rousselle dans le cadre de son partenariat avec VYV3.

Compte-tenu de l'augmentation exponentielle de prix fixées par VYV3, le nombre de berceaux réservés est porté à 4.

- Prix du berceau : 2023 = 4 300 € et 2025 = 7 600 €.
- Coût du service :
 - En 2023 : 30 100 € (7 berceaux).
 - En 2025 : 30 400 € (4 berceaux).

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention qui prévoit le versement par la ville d'une subvention correspondante de 50 667 € (2025 : 30 400 € et du 1^{er} janvier au 31 août 2026 : 20 267 €).

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 14 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES JARDINS FAMILIAUX - APPROBATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Le règlement intérieur a pour but d'assurer aux jardins familiaux un bon aspect général et de favoriser la bonne entente entre tous les jardiniers.

Dans cet état d'esprit et pour tenir compte des usages, il est nécessaire d'apporter quelques corrections et précisions (suppression de la caution, facturation, etc.) au règlement intérieur approuvé par le conseil municipal du 03 février 2022.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur des jardins familiaux tel que présenté.

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 15 – TARIFS DES JARDINS FAMILIAUX - APPROBATION.

RAPPORTEUR : ANTHONY BERTHELOT, MAIRE.

Considérant qu'il convient d'ajouter des tarifs relatifs aux pénalités et de supprimer la caution,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs comme suit :

Parcelle de 58 m ² à 60 m ²	Cotisation annuelle	35.65 €
	Cotisation semestrielle (si attribution 2 ^{ème} semestre)	17.90 €
Parcelle de 28 m ² à 30 m ²	Cotisation annuelle	18.25 €
	Cotisation semestrielle (si attribution 2 ^{ème} semestre)	9.15 €
	Cautiion	20,00 €
	Pénalité de retard paiement cotisation	20,00 €
	Non restitution de la clé	20,00 €
	Remise en état du terrain par la ville après départ du locataire	100,00 €
	Récupérateur d'eau endommagé suite à un mauvais usage ou non-entretien	60,00 €

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 16 – PEAN – ACCORD SUR LE PROGRAMME D’ACTIONS - APPROBATION.

RAPPORTEUR : JEAN-NOËL ARNOUX, CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ.

Le 12 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé le projet de création d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN).

Il convient, à présent, de lui associer un programme d'actions pour préciser les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre d'intervention.

Ce programme répond aux bénéfices attendus par le PEAN et s'articule autour de 5 grands axes déclinés en 37 actions :

- AXE 1 : Pérenniser les structures foncières agricoles et d'en faciliter l'accès pour conforter et développer une activité agricole dynamique et diversifiée
- AXE 2 : Renforcer la qualité écologique et paysagère du territoire
- AXE 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique
- AXE 4 : Renforcer le lien entre agriculteurs et habitants et valoriser l'identité du territoire
- AXE 5 : Assurer la gouvernance et l'animation du projet et des actions.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord sur le programme d'actions du PEAN Loire Chézine.

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention

POINT N° 17 – ANALYSE DES RÉSULTATS À SIX ANS DE L'APPLICATION DU PLUM – APPROBATION

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Nantes Métropole a réalisé une évaluation du PLUm à six ans, afin de procéder à l'analyse des résultats de l'application du document telle que prescrite par la loi.

L'évaluation porte à la fois sur des analyses quantitatives (indicateurs chiffrés), mais également qualitatives au travers d'entretiens avec les acteurs de la fabrique de la ville, et les praticiens au quotidien du PLUm : les services de l'urbanisme et du droit des sols des communes et de la Métropole. Ces travaux ont permis la rédaction d'un rapport d'évaluation du PLUm qui fait état de la trajectoire de la Métropole au regard des objectifs du PADD (à horizon 2030).

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du débat sur le rapport d'évaluation du PLUm à six ans, transmis par Nantes Métropole.

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention



POINT N° 18 – CESSION FONCIÈRE DE PARCELLES COMMUNALES A HABITAT 44 POUR L'OPÉRATION IMPASSE DES FRÊNES – APPROBATION.

RAPPORTEUR : GWENVAËL DURET, ADJOINT AU MAIRE.

Habitat 44 a présenté un projet de construction de quatre logements locatifs sociaux sur les parcelles suivantes, dont la ville est propriétaire :

Section	N°	Lieudit	Surface
AL	2303	Impasse des Frênes	157 m ²
AL	2300	Impasse des Frênes	146 m ²
AL	563	10 rue Denis Rivière	234 m ²
AL	564	Impasse des Frênes	159 m ²
AL	2386	Impasse des Frênes	1 m ²
AL	2385	Impasse des Frênes	11 m ²
AL	2332	Impasse des Frênes	117 m ²

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de ces parcelles, à titre gratuit, à Habitat 44.

A l'unanimité
25 voix Pour
0 voix Contre
0 Abstention

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Jeudi 12 juin 2025
à 19 heures.

